



Succès de la J5PAC avec un florilège d'annonces !

C'est un record pour l'Association française des pompes à chaleur (Afpac) : 170 personnes ont participé le 10 mars à la 5^e journée de la pompe à chaleur à Paris (J5PAC). Parmi eux figuraient notamment des représentants des pouvoirs publics. Après la charte dite *Qualité PAC** signée en novembre dernier sur Interclima en présence de la ministre Emmanuelle Wargon, la filière continue de promouvoir une parfaite maîtrise de la qualité des installations de pompes à chaleur.

Points clés :

- **Entretien des PAC : obligatoire tous les deux ans**

Sous-directeur de l'efficacité énergétique et de la qualité de l'air au MTES, **Alexandre Dozières** a annoncé que le décret rendant obligatoire l'entretien des PAC était devant le conseil d'Etat ce mardi 10 mars (J5PAC), ultime étape avant sa signature et sa publication.

- **Observatoire qualité PAC : premier rapport imminent**

L'Afpac a lancé, en collaboration avec les signataires de la charte Qualité PAC un observatoire de la qualité des installations de pompes à chaleur. Son premier rapport est prévu d'ici avril.

- **Chaleur renouvelable : objectifs PPE atteints pour les PAC aérothermiques**

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, les objectifs de la chaleur renouvelable ont été révisés pour les échéances 2023 et 2028, a indiqué **Laurent Michel**, directeur général de l'énergie et du climat au MTES. Dans ce cadre, les pompes à chaleur aérothermiques sont les seules à avoir atteint leur objectif jusqu'à présent. Les cibles 2023 et 2028 sont révisées à la hausse : 35 TWh de consommation finale pour 2023 et 39 à 45 TWh pour 2028. Pour la géothermie, les objectifs initiaux de 2023 sont simplement reportés à 2028.

- **Fraude : un groupe interministériel pour lutter contre la fraude en rénovation.**

Florent Martin, chef de projet à la mission interministérielle de la rénovation énergétique (créée en octobre 2019 sous l'autorité **d'Anne-Lise Deloron**) anime un nouveau groupe de travail pour lutter *contre les pratiques frauduleuses en rénovation énergétique*. Première action attendue : interdiction du démarchage téléphonique. Il entend travailler avec la filière professionnelle PAC qui a pris les devants en matière d'actions pour préserver la qualité des installations.

Communiqué de presse

- **Pac air / air : un équipement de chauffage avant tout**

Sur un panel de 25 000 pompes à chaleur air / air connectées, installées entre 2013 et 2020 dans toute la France, une nouvelle étude de l'AFPAC montre que l'usage principal des pompes à chaleur est bien le mode chauffage. Le rafraîchissement représente seulement 1/3 de la durée de fonctionnement en chauffage...

- **Fonds chaleur : 350 M€ en 2020**

Après des budgets de 257 M€ en 2018, puis 307 M€ en 2019, le Fonds chaleur sera doté de 350 M€ en 2020 et probablement en 2021. Le fonds chaleur mettra l'accent sur la géothermie mais l'Afpac continue de demander à intégrer les autres types de pompes à chaleur.

- **Géothermie : 5 animateurs dans les régions dès 2020.**

Sous-directeur de l'efficacité énergétique et de la qualité de l'air au MTES, **Alexandre Dozières** a annoncé le déploiement de 5 animateurs géothermie dans les régions en 2020.

- **Bientôt un Coup de pouce chauffage en copropriété et en tertiaire**

Dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, **Laurent Michel**, directeur général de l'énergie et du climat, a annoncé avoir signé un arrêté pour une opération *coup de pouce* au remplacement des chaudières fioul non condensation dans les copropriétés. Un projet pour une opération du même type dans les bâtiments tertiaires est en cours et pourrait être discuté au Conseil supérieur de l'énergie (CSE) en avril.

- **MaPrimeRénov' : mandataire autorisé à partir de mai 2020.**

A partir de mai 2020, les dépôts de demande MaPrimeRenov' pourront être réalisés par un mandataire pour le compte d'un ménage a expliqué **Alexandre Dozières**, sous-directeur de l'efficacité énergétique et de la qualité de l'air.

- **RE2020 : entrée en vigueur prévue 1er janvier 2021**

Sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction (DHUP, MTES /MCTRCT), **Emmanuel Acchiardi** a indiqué que la phase en cours est celle des simulations pour tester différents indicateurs et niveaux de performance (énergie, carbone et confort d'été notamment). Elle sera suivie au printemps 2020 d'une phase de concertation sur les indicateurs et les exigences, avant la publication des textes prévue à l'automne 2020 et l'entrée en vigueur de la RE2020 au 1^{er} janvier 2021.

- **RE2020 : indispensable exigence de chaleur renouvelable**

Compte tenu de la révision du facteur d'énergie primaire (PFE) et du facteur d'émission carbone (FE) de l'électricité, les calculs effectués par Uniclimate montrent la nécessité de garder une exigence de chaleur renouvelable dans la RE2020 pour les bâtiments neufs. Les PAC sont plutôt bien positionnées dans cette perspective.

- **Bilan 2019 : PAC et coup de pouce chauffage**

En 2019, 350 millions d'euros de primes CEE ont été engagés au titre de la totalité des aides aux travaux de rénovation, a indiqué **Alexandre Dozières**. Pour sa part, l'opération coup de pouce chauffage destinée à remplacer des chaudières qui ne sont pas à condensation a engendré 290 000 opérations de travaux, dont 110 000 remplacements de chaudières fioul (à 80 % par des pompes à chaleur).

- **RGE : formations et qualifications PAC en hausse !**

Au mois de mars 2020, Qualit'ENR recense 7 790 entreprises qualifiées QualiPac chauffage a indiqué son directeur **Teddy Puaud**, soit 47 % de plus qu'en janvier 2019. Par ailleurs, 5 517 stagiaires ont été formés à la pompe à chaleur en 2019 par le réseau de centres de formation agréés Qualit'ENR, soit une augmentation de 268 % par rapport à 2018 ! 2000 audits de pompes à chaleur ont été réalisés en 2019 mais 3 800 sont d'ores et déjà prévus en 2020. Qualibat, Qualit'ENR et Qualifélec sont en train d'harmoniser leur grille d'audits pour une approche homogène des qualifications. Cela devrait aussi favoriser l'auto-contrôle par les entreprises, a souligné **Jean-Claude Rancurel**, président des chauffagistes de la Capeb (UNA CPC).

- **La filière des pompes à chaleur recrute !**

Dans ce contexte, la filière professionnelle de pompes à chaleur recrute des jeunes talents pour le développement de cette énergie renouvelable.

- **Bémols**

Députée de l'Isère et coordinatrice du Plan de rénovation énergétique, Marjolaine Meynier-Millefert avoue regretter elle aussi une instabilité des aides publiques et se dit favorable à l'éligibilité des ménages des déciles 9 et 10 aux aides publiques. D'ailleurs, le mois de janvier 2020 se caractérise déjà par une baisse des travaux engagés par ces ménages dits aisés a reconnu **Alexandre Dozières** sans tirer de conclusion... Et puis l'Afpac souhaite une aide pour les PAC hybrides qui ont du mal à prendre leur envol. Parallèlement, le marché géothermie reste très faible. Vice-président de l'Association française des professionnels de la géothermie (AFPG), **Jean-Marc Percebois** promeut l'efficacité de la technique de la boucle tempérée à l'échelle d'au moins 2 bâtiments, voire d'un quartier, par ailleurs mal prise en compte dans le moteur de calcul réglementaire**. A suivre...

Rendez-vous en 2022 pour la J6PAC !

Notes

* *Charte d'engagement relative à la préservation de la qualité des installations de pompe à chaleur dans le cadre de la rénovation des bâtiments.*

** *un bureau d'études suggère des solutions : soit considérer la boucle tempérée comme une réseau de chaleur sans production dans le moteur de calcul RT, soit appliquer l'article 49 de la loi Essoc sur l'innovation.*

Lexique

MTES : Ministère de la transition écologique et solidaire

MCTRCT : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat au MTES (MTES/DGEC)

DHUP : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages au sein du MTES (MTES/DGLAN/DHUP)

L'AFPAC, un organe fédérateur pour l'ensemble de la filière

Créée en 2002, l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) regroupe un panel représentatif de membres de l'ensemble de la filière : industriels, bureau d'études, énergéticiens, distributeurs, laboratoires d'essai et centres techniques, syndicats professionnels, services institutionnels, organismes de certification et de contrôle.

Elle réalise aussi des actions de communication auprès des pouvoirs publics français et européens afin de les sensibiliser à l'intérêt énergétique et environnemental de ces systèmes de chauffage. Elle répond enfin aux nouvelles attentes des consommateurs de plus en plus demandeurs d'informations.

Dans un marché français et européen en développement, elle coordonne et renforce les efforts déjà engagés par les membres de la filière et fédère les intervenants autour d'objectifs qualitatifs communs.

L'AFPAC est régie par un Conseil d'Administration composé de 18 membres. Le Conseil d'administration est chargé d'appliquer les orientations approuvées par l'Assemblée des membres et de veiller au bon fonctionnement de l'association.